

Linky dangereux pour la santé ? Des craintes infondées

Linky est-il à l'origine de troubles sanitaires ? Parmi les rumeurs qui circulent sur le compteur communicant, l'une des plus tenaces serait son impact sur la santé de ses usagers. Certains le soupçonnent même de déclencher des incendies. Reporterre a enquêté. Sur ce point, la conclusion est rassurante.

❑ Cet article est le troisième d'une enquête en cinq volets que Reporterre consacre au compteur Linky. Les jours précédents, nous avons publié "[Le passage en force de Linky suscite la révolte](#)" et "[Linky, le compteur qui observe la vie privée des gens](#)".



Le Linky conduirait-il à un désastre sanitaire ? Longtemps, ses détracteurs ont avancé que le compteur aurait des effets négatifs pour la santé de ses usagers.

"La question des ondes nous ramène aux controverses scientifiques comme l'amiante ou les pesticides," explique Stéphane Lhomme, militant anti-Linky.

"Les gens aujourd'hui se méfient. Longtemps, des mensonges ont circulé sur les effets véritables, et on a minimisé les maladies qui en résultaient."

Un parallèle anxiogène, qui s'est propagé dès le déploiement du compteur communicant par des vidéos d'associations anti-ondes, où des "experts" assuraient que le boîtier émettait un taux d'ondes inquiétant.

Le compteur y est accusé de tous les maux : il causerait des malaises, des acouphènes, serait responsable des maladies d'Alzheimer ou de Parkinson. Le tout serait dû aux ondes émises depuis les courants porteurs en ligne (CPL)¹, qui perturberaient le fonctionnement du cerveau humain.

Cette rhétorique a fait son bonhomme de chemin jusqu'à la bouche de certains politiques qui demandent à ce que des études supplémentaires² soient réalisées pour rassurer la population. Un scandale de santé publique se cacherait-il derrière le compteur ?

Rien n'est moins sûr.

¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Courants_porteurs_en_ligne

² <https://reporterre.net/Le-passage-en-force-de-Linky-suscite-la-revolte>

"L'appareil ne communique pas sans fil"

"Concernant le Linky, la question de la santé n'est pas justifiée dans la mesure où l'appareil ne communique pas sans fil. Les niveaux d'exposition relevés ne sont pas source de crainte", explique Anne Perrin, docteure en biologie et spécialiste en biophysique dans le domaine des risques électromagnétiques.

Pour comprendre cette logique, il faut se pencher sur la mécanique de l'appareil. Les compteurs Linky sont reliés à un concentrateur par des câbles électriques en utilisant la technologie des courants porteurs en ligne (CPL) pour transmettre les informations.

La méthode des CPL consiste à superposer au courant électrique alternatif de 50 Hz un signal de plus haute fréquence et de faible énergie afin de propager les signaux d'information dans les câbles électriques. Ce signal émis à travers le courant électrique est soupçonné de diffuser des ondes électromagnétiques dangereuses pour la santé. Selon les associations anti-Linky Next-up et Robin des toits, les câbles ne seraient pas aux normes pour empêcher les émissions d'ondes.

Or, depuis le lancement du programme Linky par Enedis, les études n'ont pas réussi à prouver un lien tangible entre le compteur et la propagation d'ondes électromagnétiques capables de nuire à la santé de ses usagers.

Si les ondes des radiofréquences ont été classées "potentiellement cancérigènes pour l'homme" par l'OMS³, celles produites par le compteur communicant ont, elles, un taux d'émission qui respecte les normes en vigueur. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) conclut dans son rapport⁴ sur la question en 2016 qu'il n'existe

"[qu']une très faible probabilité que l'exposition aux champs électromagnétiques émis, aussi bien pour les compteurs communicants radioélectriques que pour les autres (CPL), puisse engendrer des effets sanitaires à court ou long terme".

La même année, la campagne de tests menée par l'Agence nationale des fréquences (ANFR) apportait des conclusions similaires⁵ :

"L'exposition spécifique liée à l'usage du CPL apparaît très faible et les transmissions sont brèves : moins d'une minute chaque nuit pour la collecte des informations de consommation et des impulsions périodiques de surveillance du réseau, d'une durée de l'ordre d'un dixième de seconde."

Mais ces deux rapports sont arrivés bien trop tard après le début du déploiement pour éteindre les peurs provoquées par certains opposants.

³ http://www.iarc.fr/fr/media-centre/pr/2011/pdfs/pr208_F.pdf

⁴ <https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2015SA0210Ra.pdf>

⁵ <https://www.anfr.fr/controle-des-frequences/exposition-du-public-aux-ondes/compteurs-communicants/mesures-linky/#menu2>

Enedis ne leur "laisse pas le temps de bien faire les choses"

Quant à la régulière comparaison de certains opposants entre les ondes émises par des téléphones portables ou des boîtiers wifi avec celles du Linky, elle n'est pas pertinente, selon les experts.

"Le wifi et les téléphones mobiles fonctionnent grâce aux hautes fréquences, alors qu'un compteur Linky utilise les basses fréquences. Les valeurs limites ne sont pas les mêmes, ce n'est même pas comparable", explique une experte du cabinet Veritas, chargée de mesurer les ondes du compteur avant son déploiement.

"Un téléphone portable envoie des informations par des ondes électromagnétiques comme un petit émetteur radio. Le compteur Linky envoie les informations par les fils électriques. Il n'est pas un émetteur d'ondes électromagnétiques. Ça ne marche pas de la même façon", résume de son côté Anne Perrin.



Concernant les électrosensibles qui se disent touchés par les rayonnements électromagnétiques des Linky⁶, leur problème vient le plus souvent d'un autre appareil que du compteur communicant, selon Laurent Le Guyader, électronicien et diagnostiqueur en pollution électromagnétique.

"Une personne électro-hypersensible se trouvant à moins de 10 cm d'un conducteur parcouru par du CPL de Linky pourrait éventuellement y être sensible", explique l'électronicien, "mais dans ce cas, la simple présence du 50 Hz, même sans CPL, constituera une exposition bien plus forte et permanente."

Même les détracteurs du compteur rechignent aujourd'hui à s'engager sur la pente savonneuse du danger sanitaire.

"On ne veut pas tomber dans des querelles de clochers entre scientifiques", dit-on au collectif anti-Linky sud-ouest lyonnais (SOL).

Le dossier

"n'est pas assez solide pour s'y attaquer sur le plan juridique", commente M^e Magarinos-Rey, avocate de plusieurs communes anti-Linky.

Restent les incendies dus au Linky que dénonce Stéphane Lhomme sur son blog⁷ en publiant les faits divers de départs de feu liés au compteur.

En cause ? La pose à marche forcée des appareils, qui ne s'effectuerait pas dans des conditions idéales.

⁶ <https://reporterre.net/Linky-perturbe-la-vie-des-electrosensibles-le-temoignage-de-Josephine-VIDEO>

⁷ <http://refus.linky.gazpar.free.fr/>

"En 4 ans, on remplace 35 millions de compteurs à vitesse grand V, avec des employés qui ne sont pas formés pour ça. Les installateurs commettent des fautes très graves, et on a des incendies avec des destructions de maisons très difficiles à quantifier", fait valoir le militant.

Laurent le Guyader, qui a eu l'occasion d'expertiser les compteurs, tempère ce point de vue. S'il reconnaît que la "course de vitesse" des poseurs engagés par Enedis ne leur "laisse pas le temps de bien faire les choses", ces départs de feux ne seraient pas dus au Linky.

"Déjà, il n'y en a pas eu tant que ça," dit Laurent Le Guyader, "il y a eu des départs de fumée, oui, mais ces appareils sont dotés de retardateurs de flammes qui étouffent le feu. On peut parler de fumée sans feu."

L'électricien confirme cependant avoir rencontré de multiples cas où le compteur était sur-réglé, du fait de précédentes modifications, entraînant des disjonctions régulières des compteurs mais sans pour autant être à l'origine d'incendies.

"Comme c'est inquiétant, c'est plus facile de mobiliser du monde en évoquant des problèmes de santé"

"Le Linky focalise les peurs des personnes sensibles à la question des champs électromagnétiques", explique Laurent Le Guyader. "Si on veut réduire les ondes, il faudrait s'attaquer aux portables, aux boîtiers wifi, qui ont des coupleurs CPL livrés d'office. Les gens ont déjà des CPL dans leur maison avec un niveau très supérieur au Linky."

Pour Anne Perrin, ces peurs proviendraient

"d'une grosse désinformation. Comme c'est inquiétant, c'est plus facile de mobiliser du monde en évoquant des problèmes de santé".

La faute à des

"marchands de peurs qui n'ont pas d'arguments scientifiques sérieux, insiste Laurent Le Guyader. "Il est certain que, si le CPL bas débit produisait un niveau de champ électrique de 17 V/m autour des câbles et des appareils, comme cela a pu être montré dans une vidéo, retirée de YouTube après plus de 190.000 vues, j'aurais été le premier à le dénoncer".

Une situation d'autant plus sérieuse selon le diagnostiqueur en pollution électromagnétique que

"si de telles théories viennent à tomber dans l'oreille d'un phobique ou d'une personne qui se dit électrosensible, ils peuvent en devenir malades. J'ai été chez des gens qui avaient ce problème. Ça me donne du travail, mais quand même..."

Les médias ont eux-mêmes une part de responsabilité estime Anne Perrin, qui dénonce

"une désinformation et un manque de recherche d'information de la part de journalistes qui relaient des informations sans chercher à démêler le vrai du faux. On ne peut pas écrire n'importe quoi sur le sujet alors qu'il est connu que les informations alarmistes sur les effets de ondes contribuent à rendre malades certaines personnes".

Source : Moran Kerinec pour *Reporterre*

Dessin : © [Tommy](#)/Reporterre

Photo : © Moran Kerinec/Reporterre